



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Date de convocation : 08 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Absents : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir : 0

**2023-12-12/11**

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR  
L'ASSOCIATION EPI DE LA VALLÉE**

**Rapporteur : Zaïme ALI-BELHADJ**

L'association l'EPI de la Vallée a installé son épicerie à la Ferme de la Commanderie depuis 2016. Cette activité convient aux Saint-Aubinois, aussi il est proposé le renouvellement comme chaque année de l'utilisation des locaux permettant le bon fonctionnement de l'association.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention de mise à disposition d'un local communal entre la commune de Saint-Aubin et l'Association « EPI de la Vallée »,

**Vu** l'avis du bureau municipal en date du 5 décembre 2023,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de fournir ce service aux habitants,

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20231214-2023-12-12-11-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Entendu l'exposé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstention,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle dans la ferme de la commanderie.
- **DIT** que cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire de 270 € soit une majoration de 1.9% (sans proratisation).

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire,  
**Zaïme ALI-BELHADJ**

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 12 décembre 2023

Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*